

L'an deux mil quatorze , le trente-et-un mai, Nous, Pascal PERRIN, Maire de SAINT-HELEN, certifiions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le Conseil Municipal pour le 05 juin 2014.

Ordre du jour

- Rythmes scolaires : Organisation rentrée 2014
- Personnel communal : Augmentation de la DHS
- Recensement de la population : Désignation d'un coordonnateur communal
- Accueil de Loisirs le Mercredi après-midi
- Personnel communal : Participation BAFA
- Questions diverses

REUNION DU 05 JUIN 2014

Le cinq juin deux mil quatorze, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de SAINT HELEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

Présents : Mmes Martine BUGEAUD – Gwénaëlle MARTIN – Pascale MOUSSET – Cathelyne KERSSIES – Monique TRÉHEL – Solenne DEVAUX – Alexandrine PRIÉ
MM. Pascal PERRIN – Serge RIVIÈRE – Alain BRIOT – Johnny LEPÈRE – Olivier TRÉHEL
Pascal BOURSICOT – Olivier BOIXIÈRE

Absent excusé : Mr Pascal LORRE (procuration à Mr Alain BRIOT)

Secrétaire de séance : Mr Alain BRIOT

DÉLIBÉRATION N° 2014-07-01

OBJET : RYTHMES SCOLAIRES : ORGANISATION RENTRÉE 2014

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 11 JUIN 2014)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité de Pilotage réuni le 3 juin dernier a validé le nouvel emploi du temps proposé pour la rentrée prochaine et qu'il reste au conseil municipal à l'approuver.

Les principes de la loi seront respectés avec notamment :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaires
- 9 demi-journées de classe par semaine incluant le mercredi
- une journée de classe de 5 h 15 (maximum 5 h 30)
- une demi-journée de classe de 3 h (maximum 3 h 30)

De plus, la pause méridienne sera allongée (souhait de la commission cantine) et passera à 2 heures afin d'améliorer les conditions de restauration des 2 services.

L'encadrement sera renforcé pendant cette pause et différentes activités ludiques et détentes seront proposées.

Aussi et après en avoir délibéré, le membres du conseil, à l'unanimité fixe les horaires scolaires comme suit :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Enseignement matin	8 h 45 à 12 h 00	8 h 45 à 12 h 00	9 h 00 à 12 h 00	8 h 45 à 12 h 00	8 h 45 à 12 h 00
Pause méridienne	12 h 00 à 14 h 00	12 h 00 à 14 h 00		12 h 00 à 14 h 00	12 h 00 à 14 h 00
Enseignement après-midi	14 h 00 à 16 h 00	14 h 00 à 16 h 00		14 h 00 à 16 h 00	14 h 00 à 16 h 00

DÉLIBÉRATION N° 2014-07-02

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : AUGMENTATION DE LA DHS

(Délibération transmise en Sous-Préfecture le 11 juin 2014)

Compte tenu de la réorganisation de service liée à la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014 et au vu de l'emploi du temps choisi, il y a lieu d'augmenter la durée hebdomadaire de service des 2 agents nommés au grade d'ATSEM.

Aussi et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

☞ augmente la durée hebdomadaire de service de Mme Véronique JOURDAN, Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles qui passera ainsi de 30/35è à temps complet

☞ augmente la durée hebdomadaire de service de Mme Sabine SIEGLER, Agent Spécialisé de 1ère classe des Ecoles Maternelles qui passera ainsi de 33/35è à temps complet

☞ autorise le Maire à saisir le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion pour statuer sur ce dossier.

Monsieur Le Maire informe également l'assemblée qu'un recrutement de personnel sera peut-être à prévoir en septembre prochain du fait notamment de l'ouverture ou pas d'un accueil de loisirs le mercredi après-midi.

DÉLIBÉRATION N° 2014-07-03

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION : DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

(Délibération transmise en Sous-Préfecture le 11 juin 2014)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement des habitants de la commune aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Pour mener cette opération, un coordonnateur communal responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte doit être nommé.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne **Monsieur Yvonnick ROBIN**, Secrétaire de Mairie pour assurer ces fonctions

DÉLIBÉRATION N° 2014-07-04

OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS LE MERCREDI APRÈS-MIDI

(Délibération transmise en Sous-Préfecture le 11 juin 2014)

Compte tenu de la réorganisation du temps scolaire à la rentrée prochaine avec notamment de l'école le mercredi matin et afin d'aider les familles confrontées aux difficultés de garde, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en place un accueil de loisirs le mercredi après-midi en partenariat avec la commune de LA VICOMTE SUR RANCE comme cela se passe pendant le mois de juillet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

☞ accepte cette proposition à la condition qu'un nombre suffisant d'enfants le fréquente. Un dossier d'inscription sera d'ailleurs transmis aux parents dans les prochains jours.

☞ décide d'appliquer les tarifs suivants :

	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
Tranche 1	0 à 512	3,00 €
Tranche 2	513 à 700	4,80 €
Tranche 3	701 à 900	5,50 €
Tranche 4	901 à 1 200	6,50 €
Tranche 5	1201 à 1 500	7,30 €
Tranche 6	+ 1500	8,00 €

Monsieur Le Maire tient à préciser que les repas sont inclus dans ces tarifs.

Monsieur Olivier BOIXIERE souhaite savoir si le service du repas est réservé aux enfants fréquentant le centre l'après-midi ou s'il est ouvert à tous. Il estime par ailleurs que l'ouverture à tous les élèves permettrait de diminuer le coût du repas car le reste à charge pour SAINT HÉLEN sera plus important ce jour que les autres jours.

Monsieur Le Maire rappelle qu'une information sur la mise en place de ce service sera distribuée aux parents dans les prochains jours et propose de statuer définitivement sur toutes ces questions lors du prochain conseil début juillet.

DÉLIBÉRATION N° 2014-07-05

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : PARTICIPATION BAFA

(Délibération transmise en Sous-Préfecture le 11 juin 2014)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Mme Valérie LHOTELIER, agent en contrat CAE, suit une formation BAFA, à la demande de la Mairie.

Après la formation générale reçue en octobre dernier, elle assurera la formation pratique pendant l'accueil de loisirs de juillet. Afin de le valider définitivement elle suivra la formation d'approfondissement auprès de l'organisme AFOCAL de RENNES du 25 au 30 août prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, poursuit l'accompagnement de cet agent et accepte de prendre en charge l'intégralité de cette formation qui s'élève à 380€.

QUESTIONS DIVERSES N° 2014-07-06

Elections sénatoriales

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée que les élections sénatoriales auront lieu le 28 septembre 2014.

Dans cette perspective, l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux est fixée au vendredi 20 juin 2014.

Attribution des logements sociaux

Monsieur Olivier BOIXIERE souhaite connaître les modalités d'attribution des logements sociaux.

Monsieur Le Maire se propose d'y répondre lors d'un prochain conseil afin de préparer un dossier complet sur cette affaire (nombre de logements, localisation, propriétaires....)

RIEN NE RESTANT À L'ORDRE DU JOUR, MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SESSION CLOSE.

DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE, LES JOUR ET ANS SUSDITS.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 30

Le secrétaire de séance,
Alain BRIOT

Le Maire,
Pascal PERRIN